

Consultation de la Commission européenne sur la méthode à utiliser pour dresser la liste des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de « fuite de carbone » pour la période 2015-2019

Résumé de la réponse conjointe du Cercle de l'Industrie et de l'Association française des entreprises privées (Afep)

L'Afep et le Cercle de l'Industrie considèrent que le risque de « fuite de carbone » a augmenté depuis 2009 pour la majorité des entreprises européennes et que ce risque existera tant qu'un accord international de réduction des émissions de GES n'aura pas été conclu. Le concept de « fuite de carbone » ne concerne pas uniquement les déplacements d'activités déjà présentes dans l'UE vers d'autres régions du monde ; il doit également intégrer les risques de non-investissement dans de nouvelles capacités de production en Europe, phénomène qui est devenu particulièrement prégnant ces dernières années.

Le Cercle de l'Industrie et l'Afep soutiennent que l'allocation de quotas gratuits à la liste des secteurs considérés comme exposés à un risque important de « fuite de carbone » est un outil utile mais qui devrait être complété pour réduire plus efficacement les distorsions de compétitivité avec les entreprises de pays tiers non soumises à des contraintes climatiques équivalentes.

L'Afep et le CI considèrent par ailleurs que :

- la liste établie en 2009 est trop courte,
- depuis 2009, certains pays tiers ont certes manifesté leur volonté d'agir contre le changement climatique, mais ils n'ont encore pris aucune mesure aussi ambitieuse que l'ETS européen en ce domaine,
- le code NACE 4 devrait servir de point de départ pour analyser les secteurs susceptibles de figurer sur la liste,
- le facteur d'enchères devrait être maintenu à 0,75, et le prix de référence du quota d'émission devrait être maintenu à 30 euros/t.,
- il ne semble pas être légalement possible de restreindre le critère à utiliser pour l'analyse qualitative des secteurs, qui est défini par l'Article 10a(17) de la directive ETS, à moins de réviser celle-ci.